



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MAI 2025

Convoqué le 15 mai 2025, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le jeudi 22 mai 2025 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

Pouvoir : GUERIN Nathalie à SAMUEL Béatrice

### **SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal nomme Mr MONGEVILLE Christophe comme secrétaire de séance.

### **APPROBATION PROCES VERBAL**

## DEMANDE VERSEMENT DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du lavoir et des bachats situés dans le hameau de Fours. Le montant des travaux est estimé à 15 112.90 € HT soit 15 252.35 € TTC.

Il est proposé de solliciter l'aide du Département de la Haute-Loire à hauteur de 20 % au titre du dispositif Patrimoine Rural Non Protégé.

Il est proposé le plan de financement suivant :

• Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (40 %)	=	6 045,16 €
• Subvention Département Haute-Loire (20 %)	=	3 022,58 €
• Autofinancement de la Commune	=	<u>6 045,16 €</u>
<b>TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>15 112,90 €</b>

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du lavoir et des bachats situés dans le hameau de Fours. Le montant des travaux est estimé à 15 112.90 € HT soit 15 252.35 € TTC.

Il est proposé de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 40 % au titre du Bonus Ruralité.

Il est proposé le plan de financement suivant :

• Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (40 %)	=	6 045,16 €
• Subvention Département Haute-Loire (20 %)	=	3 022,58 €
• Autofinancement de la Commune	=	<u>6 045,16 €</u>
<b>TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>15 112,90 €</b>

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## TRANSFERT DES RESULTATS « BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024 » A HAUT PAYS DU VELAY Communauté

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence « assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à Haut Pays du Velay communauté. Il rappelle également le principe du transfert intégral du résultat pour le budget excédentaire à HPVc.

Dans le cadre de ces reprises, le Conseil d'Exploitation de la Régie « Assainissement » s'est réuni en date du 17 mars 2025 et a rendu un avis favorable sur les reprises des résultats selon les modalités suivantes :

#### Section de fonctionnement :

- Reprise au budget principal de la Commune de l'excédent de fonctionnement « assainissement » soit 10 048,18 €
  - Recette sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »
  - Le transfert de l'intégralité du résultat se traduit par une dépense au compte 65888 pour la Commune et une recette au compte 7588 pour HPVc.

#### Section d'Investissement :

- Reprise au budget principal de la Commune de l'excédent d'investissement « assainissement » soit 5 918,80 €
  - Recette sur la ligne 001 « résultat d'investissement reporté »
  - Le transfert se traduit par une dépense au compte 1068 pour la Commune et une recette au compte 1068 pour HPVc.

Le Conseil Municipal valide le transfert de ces résultats : 14 pour

1 abstention

#### **FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT SITUÉ DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose qu'une demande de location a été sollicitée par des personnes qui vont restaurer une maison sur la commune à destination de résidence principale avec deux enfants qui seront scolarisés à l'école privé à compter de septembre 2025.

Monsieur la Maire précise qu'il leur a été proposé de louer l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie.

Cet appartement est composé d'un hall d'entrée, d'une pièce à vivre avec cuisine ouverte, de 3 chambres, d'un WC et d'une salle de bains pour une surface totale de 83 m<sup>2</sup>. Il y a lieu de définir un loyer mensuel.

Il est proposé de fixer ce loyer à 450 €/mois hors charges et sans dépendance. Un contrat de location sera signé entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

#### **DEMANDE NOUVEAU FORFAIT SIMPLIFIÉ ANNUEL AVEC LA SACEM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association des Maires de France et la SACEM ont signé un accord qui se traduit par la création de nouveaux forfaits simplifiés pour les communes jusqu'à 5 000 habitants, pour la diffusion de musique.

Il est proposé que la commune souscrive avec la SACEM un forfait annuel à compter de cette année 2025.

Un forfait de 348.87 € TTC sera dû pour les 4 événements suivants :

- Le 14/06/2025 : fête de la musique – partie concert
- Le 14/06/2025 : fête de la musique – partie feu d'artifice
- Le 31/08/2025 : journée rurale
- Le 15/10/2025 : repas des aînés

Le Conseil Municipal valide cette proposition : 14 pour, 1 abstention

## CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été évoqué la mise en place d'un partenariat pour la stérilisation des chats errants sur la commune.

Il est proposé de signer une convention avec le Cabinet vétérinaire VET-EST 43 basé ZA des Lardons à RAUCOULES pour la gestion des chats errants.

Les missions s'identifient par l'identification des chats piégés par des bénévoles de la commune, qui seront ensuite conduits au cabinet vétérinaire pour effectuer la stérilisation et/ou l'identification par puce électronique au nom de la mairie selon les tarifs préférentiels suivants :

- **Male : castration + Identification : 65 € TTC**
- **Femelle non gestante : ovariectomie + identification : 95 € TTC**
- **Femelle gestante : ovariohystérectomie + identification : 115 € TTC**

Le Conseil Municipal valide cette convention : 13 Pour

2 Abstentions

## REPRESENTATION COMMUNALE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HPVc

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la perspective des élections municipales de 2026, les organes délibérants des EPCI doivent faire l'objet d'une recomposition l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux.

Selon la délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2025, sur un accord local, il a été validé à l'unanimité des suffrages exprimés la composition suivante :

COMMUNES	NOMBRE DE DELEGUES
Dunlères	8
Montfaucon-en-Velay	4
Montregard	2
Raucoules	3
Riotord	4
Saint Bonnet-le-Froid	1
Saint Julien Molhesabate	1
Saint Romain Lachalm	4
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## BIEN DE SECTION : DEMANDE DE TRANSFERT DE PARCELLES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un pumptrack situé au carrefour Route des Champs/Route des Paziers/Chemin des Combes, sur les parcelles H430, H 989 et H988.

Cet équipement sera constitué de plusieurs parcours, de tables de pique-nique et sera sécurisé par des barrières en bois. Cette activité physique est accessible à tous. Ce lieu sera un espace de rencontre et d'échanges intergénérationnel, entièrement gratuit, ouvert toute l'année.

Afin de réaliser ce projet, les parcelles H 430 et H 989, appartenant à la section de Mounet, doivent être transférées dans le domaine privé de la commune, conformément aux dispositions de l'article L. 2411-12-2 du Code général des collectivités territoriales, afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général.

Monsieur le Maire propose de solliciter Mr le Préfet de BRIOUDE, compétent en matière de biens de section, pour le transfert de ces parcelles dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,

Christophe MONGEVILLE

A large, black ink signature of 'Christophe MONGEVILLE' is written diagonally across the page, starting from the bottom left and extending towards the top right.

